

Règlement graphique / Planche nord-ouest

Informations

Hydrographie

ΔATI

Dur

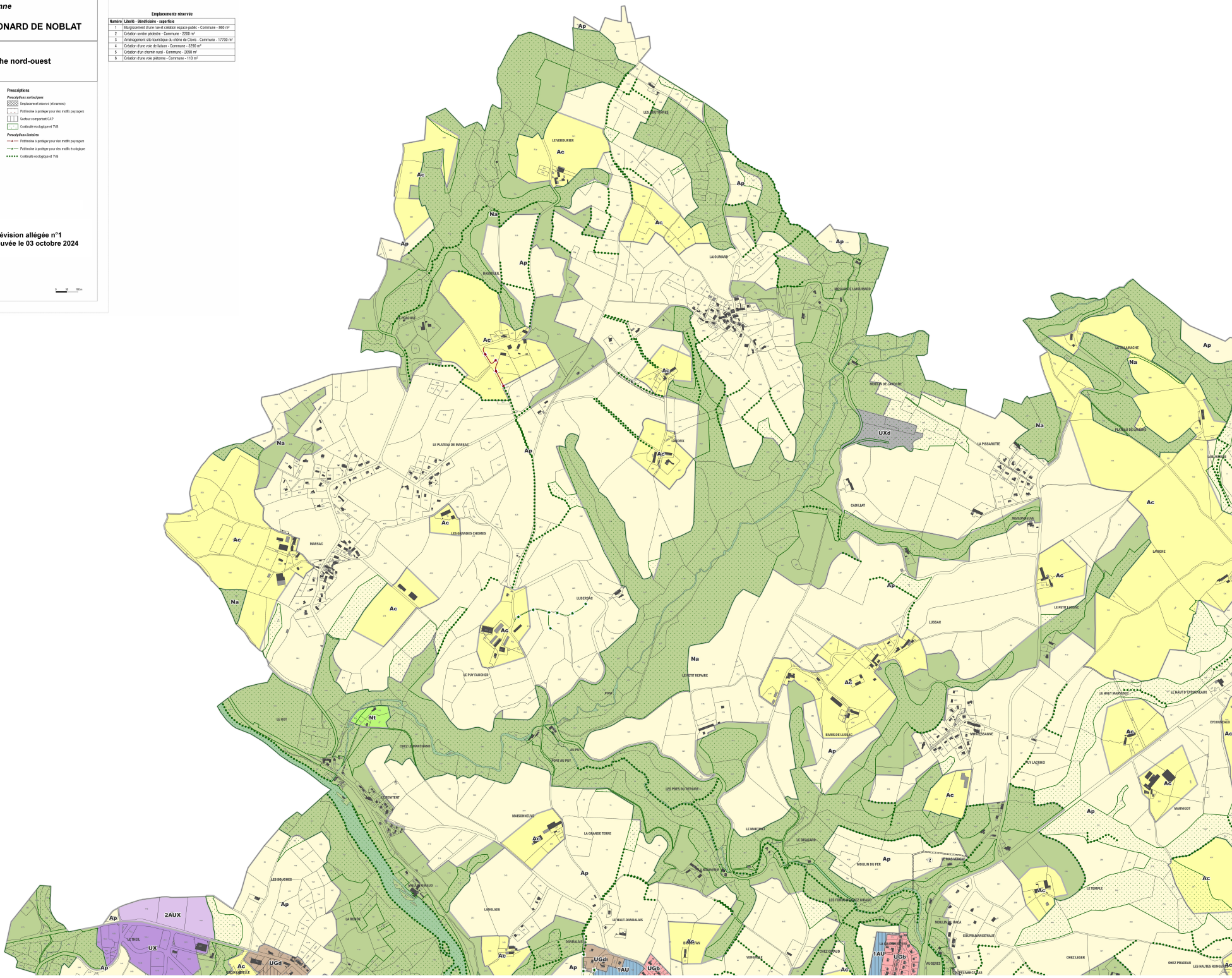
Leier

Révision allégée n°1
approuvée le 03 octobre 2024



Fonds de plan : Cadastre juillet 2024, OGFIF

Emplacements réservés	
Nbre	Libellé - Beneficiaire - superficie
1	Elargissement d'une rue et création espace public - Commune - 890 m ²
2	Création sentier piétonnier - Commune - 2250 m ²
3	Aménagement site touristique du chêne de Cécile - Commune - 17700 m ²
4	Création d'une voie de liaison - Commune - 3290 m ²
5	Création d'un chemin rural - Commune - 2090 m ²
6	Création d'une voie piétonne - Commune - 110 m ²



Zones et secteurs

N°	Libellé - Description - superficie
1	Élargissement d'une rue et création espace public - Commune - 860
2	Création sentier piétonnier - Commune - 2200 m²
3	Amenagement site touristique du chène de Clovis - Commune - 1770
4	Création d'une voie de balade - Commune - 3290 m²
5	Création d'un chemin rural - Commune - 2090 m²
6	Création d'une voie piétonne - Commune - 110 m²

Zones et secteurs	Prescriptions
ZSA : extension urbaine interdite ZSA : zone périurbaine ZSA : secteur urbain de référence ZSA : zone technique et zone administrative publique et d'activités ZSA : secteur agricole-forestier caractéristique ZSA : secteur agricole caractéristique local ZSA : zone suburbaine ZSA : zone résidentielle ou zone urbaine	Prescriptions architecturales Interdiction absolue de construction Implantation encadrée de maisons Contrainte écologique de ZSA Prescriptions paysagères Interdiction absolue Interdiction partielle pour motifs écologiques Prescriptions paysagères Interdiction partielle pour motifs écologiques

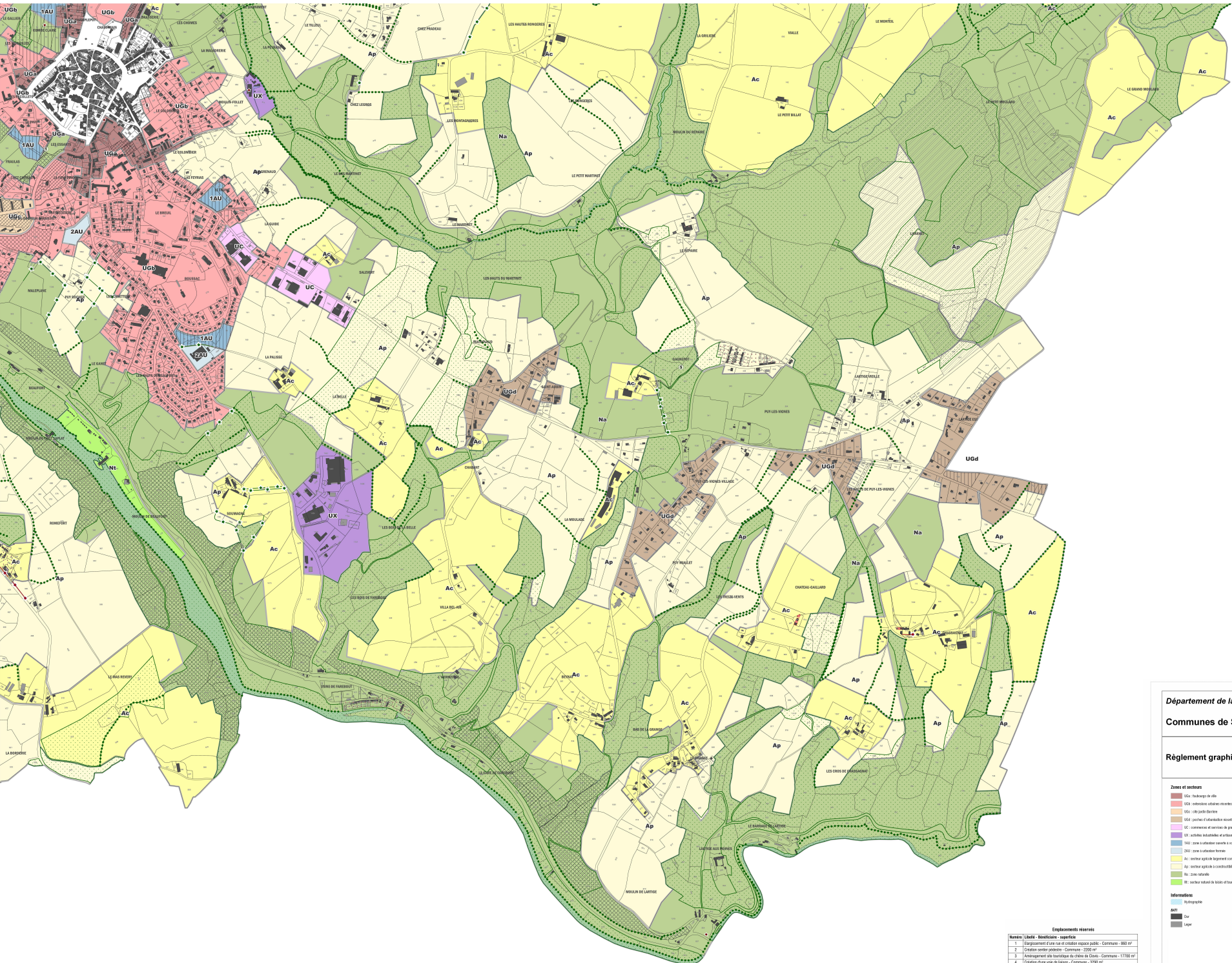
Informations

Hydrographer
2477
Erie
Ligon

Révision allégée n°1
approuvée le 03 octobre 2024

Fonds de pign : Cadastre juillet 2024, DGF18





Département de la Haute-Vienne

Communes de SAINT-LEONARD DE NOBLAT

Règlement graphique / Planche sud-est

Zones et secteurs

- UGd : Habillage de ville
- UGd : Infrastructures urbaines diverses
- UGd : Cils de jardins
- UGd : Zones d'habitat individuel diversifié
- UGd : Commerces et services de proximité
- UGd : Activités industrielles et artisanales
- UGd : Zones à caractère agricole ou rural
- UGd : Zones à caractère forestier
- UGd : Zones agricoles à caractère rural
- UGd : Zones naturelles
- UGd : Zones de loisirs

Prescriptions

Prescriptions architecturales

- Exigence de hauteur
- Exigence de densité de construction
- Exigence de matériaux
- Exigence de protection pour des motifs paysagers
- Exigence de destination
- Exigence de couleur
- Exigence de matériaux
- Exigence de matériaux
- Exigence de matériaux

Prescriptions paysagères

- Exigence de protection pour des motifs paysagers
- Exigence de protection pour des motifs paysagers
- Exigence de protection pour des motifs paysagers
- Exigence de protection pour des motifs paysagers

Nature	Libellé	Superficie
1	Création d'une rue et d'un espace public	100 m ²
2	Création d'un espace public	1000 m ²
3	Aménagement d'un espace public	10000 m ²
4	Création d'une voie de circulation	1000 m ²
5	Création d'un chemin rural	1000 m ²
6	Création d'une voie piétonne	100 m ²

Règlement graphique / Planche agglomération

Emplacements réservés		
N°ordre	Libellé - Bénéficiaire - superficie	
1	Emplacement d'une rue et création espace public - Commune - 890 m²	
2	Création sentier pédestre - Commune - 2200 m²	
3	Aménagement site touristique du chêne de Clovis - Commune - 17700 m²	
4	Création d'une voie de liaison - Commune - 3290 m²	
5	Création d'un chemin rural - Commune - 2000 m²	
6	Création d'une voie piétonne - Commune - 110 m²	

[illegible]

Informations
Hydrographie
Révision allégée n°1
approuvée le 03 octobre 2024

Fonds de plan : Cadastre juillet 2024, DOFP

